

35e Challenge des Vieilles Forges
2e Challenge souvenir Michel Guilley

FLEURET



COMPLEXE DES VIEILLES FORGES
DIMANCHE 1er AVRIL 2018

M7 / M9 / M11 / M13 / M15

Cercle Escrime Charleville-Mézières



CERCLE D'ESCRIME DE CHARLEVILLE-MEZIERES

CHALLENGE INTERNATIONAL DES VIEILLES FORGES



DIMANCHE 1^{er} avril 2018

Présence de l'équipe de Malaisie

**CENTRE DES CONGRES DU LAC DES
VIEILLES FORGES**



**TOURNOI AU FLEURET
INDIVIDUEL GARCONS ET FILLES
M7 / M9 / M11 / M13 / M15**

FINALE SOUS FORME DE GALA A PARTIR DE 16 HEURES



CHALLENGE DES VIEILLES FORGES

ARTICLE 1 : Epreuves Date et Lieux

Epreuves Individuelles de fleuret Masculin et Féminin pour les catégories M7 à M15. Le surclassement est autorisé (Voir règlement FFE). Possibilité de navette entre la gare de Charleville et la compétition. (Tarif 5€ par personne)

Date : Dimanche 1^{er} avril 2018

Lieu : Centre des congrès du Lac des Vieilles Forges

ARTICLE 2 : Tenue

Tenue 350N ou 800N avec sous cuirasse 350 N sauf M15 800 N

Masque 350N

Le matériel sera vérifié au peson pendant toute la durée de la compétition pour les tireurs M15.

ARTICLE 3 : Formule

-M15 : 1 tour de poule, 5 touches, 3 min, tableau en 10 touches 3 fois 3min (Lame 5)

CHALLENGE DE REFERENCE POUR LA SELECTION A LA FETE DES JEUNES POUR LA CHAMPAGNE ARDENNE

Pour les autres formules de la Ligue

ARTICLE 3 : Horaires

8 h 15 : M11 / M13 F et G

9 h 00 : Appel des M9 et M9

9 h 45 : Appel des M15 garçons

10 h 30 : Appel des M15 filles

11 h 15 : Appel des M7 G et F

SCRATCH SANS APPEL 15 minutes après.

Pour chaque catégorie, début de la compétition, une demi-heure après l'appel.



ARTICLE 4 : Arbitrage

Tout club engageant au moins 4 tireurs devra fournir un arbitre à l'organisation.
Les clubs qui ne présenteront pas d'arbitre officiel seront pénalisés de 200 points pour l'attribution du challenge
Les arbitres officiants pour la journée auront droit à une collation et percevront des indemnités. Les arbitres régionaux devront justifier de leur titre.

ARTICLE 4 : Licence

Le tournoi est ouvert à tout escrimeur porteur de la licence FFE et FIE.
Ne seront acceptés que les tireurs en possession d'une licence 2017 / 2018

ARTICLE 5 : Récompenses

Les 4 tireurs de chaque podium seront récompensés

ARTICLE 6: Inscriptions

Le droit d'inscription est fixé à 10€ Les inscriptions devront parvenir **28 Mars 2018**

Mercredi dernier délai par internet site de le FFE :

par courrier pour les étrangers:

Maître Guilley Benoît
23 rue Marcel PAGNOL
08000 Charleville-Mézières

par téléphone
par mail
site internet :

Tél. : 06-62-66-68-85
e mail : benoitguilley@yahoo.fr

<http://club.quomodo.com/cercleescrimecharlevillemezieres/accueil>

ARTICLE 7 : Restauration

Sur place, un buffet sera à la disposition des tireurs et des accompagnateurs.

ARTICLE 8 : Stand

Un stand de vente de matériel sera installé par PRIEUR.



ARTICLE 8 : Règlement du Challenge

Ce règlement est appliqué catégorie par catégorie et c'est le cumul des points de chaque catégorie qui détermine le classement final par club. Le nombre de points est attribué en fonction de la formule suivante :

$$\text{nombre de points} = F \times 100 [1,01 - \text{Log } P/\text{Log } N]$$

P = place du premier tireur classé de chaque club

N = nombre de participants de la catégorie

F = force du tournoi : F=1 pour 1 à 10 tireurs, F=2 pour 11 à 20 tireurs, F=3 pour 21 à 30 tireurs, F=4 pour 31 à 40 tireurs F=5 pour 41 à 50 tireurs, F=6 pour 51 à 60 tireurs, F=7 pour 61 à 70 tireurs, F=8 pour 71 à 80 tireurs, etc...

Les clubs non représentés dans une catégorie recevront la moitié des points du dernier club représenté, donc du plus petit score réellement obtenu par un club (arrondi au chiffre pair supérieur).

Les clubs qui ne présenteront pas d'arbitre officiel seront pénalisés de 200 points
Sera déclaré vainqueur le club ayant obtenu le plus grand nombre de points.

Le challenge sera acquis pour un an par le club vainqueur. Celui qui l'aura remporté 3 fois se le verra attribué définitivement.

En cas d'égalité de points entre deux ou plusieurs salles, celles-ci devront aligner un représentant pour disputer un barrage.

Le jury réglera les cas non prévus dans ce règlement; ces décisions seront sans appel.

VAINQUEURS DES PRECEDENTES EDITIONS :

1^{er} Challenge : 1984 : Châlons/Marne, 1985 : Châlons/Marne, 1986 : Châlons/Marne
Le Club de Châlons sur Marne a remporté définitivement le premier Challenge.

2^{ème} Challenge : 1987 : Châlons/Marne, 1988 : Ixelloise de Bruxelles, 1989 : Châlons/Marne, 1990 : Reims, 1991 : Châlons/Marne
Le Club de Châlons / Marne a remporté définitivement le deuxième Challenge.

3^{ème} Challenge: 1992: Reims, 1993 : Reims, 1994 : Reims
Le Club de Reims a remporté définitivement le troisième Challenge.

4^{ème} Challenge : 1995 : Reims, 1996 : Châlons 1997 : Châlons, 1998 : Châlons
Le club de Châlons en Champagne a remporté définitivement le quatrième challenge.

5^{ème} Challenge : 1999 : Charleville-Mézières, 2000 : Châlons en Ch, 2001 : Breuillet, 2002 : Châlons en Ch, 2003 : Reims Eur, 2004 : Reims Eur. 2005 Charleville-Mézières 2006 CE Reims 2007 CE Reims 2008 CE Belfort 2009 CE Belfort 2010 Reims
Le club de Reims a remporté définitivement le cinquième challenge.

6^{ème} Challenge : 2011 : Charleville-Mézières, 2012 Ce Reims, 2013 Ce Reims 2014 Ce Reims
Le club de Reims a remporté définitivement le 6^e challenge.

7^{ème} challenge : 2016 Ce Charleville / 2017 Ce Reims

7^e Challenge 2017 CE REIMS



**CENTRE DE CONGRES DU
LAC DES VIEILLES-FORGES**
08500 LES MAZURES - Tél. 24.40.31.30



ARDENNES
Conseil Départemental

**CHARLEROI
BRUXELLES**

Revin

**CENTRE DE CONGRES DU
LAC DES VIEILLES-FORGES**

HIRSON - LILLE

**Charleville-
Mézières**

PLAN DE SITUATION

REIMS - PARIS

**SEDAN
METZ**

